



MAIRIE
DE
VILLEDIEU
84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 11 JUILLET 2016

Sur convocation de Mme Mireille Dieu, Première Adjointe, en date du 5 juillet 2016,

Étaient réunis en la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de la Commune de Villedieu, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre Arnaud, Mesdames et Messieurs :

Mireille Dieu, 1^{re} Adjointe municipale, Gérard Martin, 2^e Adjoint municipal ; Olivier Sac-Delhomme, 3^e Adjoint municipal, Étienne Renet, 4^e Adjoint municipal, Élisabeth Bertrand, Conseillère municipale ; Sylvie Bouffiès, Conseillère municipale ; Claude Cellier, Conseiller municipal ; Samuel Charpentier, Conseiller municipal ; Roselyne Giraudel, Conseillère municipale ; Daniel Labit-Barthalois, Conseiller municipal ; Ludovic Girard, Conseiller municipal;

Était absent et ayant donné procuration :

Jean-Laurent Macabet, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à M. Pierre ARNAUD.

L'assemblée étant formée de douze conseillers municipaux présents, la séance continuant,

Olivier Sac-Delhomme donne lecture du compte rendu du Conseil municipal du lundi 13 juin 2016 et Madame Mireille Dieu est désignée comme secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour du Conseil municipal :

- 1-Délibération pour la dissolution du CCAS au 1^{er} janvier 2017 et délibérations relatives aux travaux et emprunts pour la réfection du Café du Centre
- 2- Projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la cave Villedieu-Buisson
- 3-Compte rendu des Commissions
- 4-Questions diverses

1 – DELIBERATION POUR LA DISSOLUTION DU CCAS AU 1^{ER} JANVIER 2017 ET DELIBERATIONS RELATIVES AUX TRAVAUX ET EMPRUNTS POUR LA REFECTION DU CAFE DU CENTRE

Le Maire expose au Conseil Municipal que si le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans les communes de 1 500 habitants et plus, il est désormais facultatif dans toutes communes de moins de 1 500 habitants. Aussi, il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants.

Cependant, lorsque le CCAS est dissous, il est entendu que c'est la commune qui exerce alors directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS.

Il est ainsi validé la dissolution du CCAS au 1^{er} janvier 2017 puisque la commune remplit les conditions du code de l'action sociale et des familles.

Vote à l'unanimité

Par ailleurs, des délibérations doivent être prises concernant la commission de sécurité pour les travaux qui vont être effectués dans le café du Centre et pour la saisine de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de solliciter un prêt à taux zéro.

Vote à l'unanimité

Ensuite, Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à une délibération budgétaire modificative afin de rectifier des imputations erronées sur le budget primitif 2016, voté le 11 avril 2016.

Vote à l'unanimité

2 – PROJET D'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LA TOITURE DE LA CAVE VILLEDIEU-BUISSON

M. Jean-Pierre ANDRILLAT, directeur de la cave Villedieu Buisson expose à l'assemblée le projet de couverture du toit de la cave d'une surface de 2000 m² par des panneaux photovoltaïques. Il explique qu'un bail a été établi avec la société SARL CYCLEOSOL 2 qui devient alors propriétaire du toit et c'est elle qui est revendeuse d'énergie. Il n'y a ainsi aucun frais d'investissement pour la cave.

3 – COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

- la commission « Ecole » :
 - Mme Giraudel informe des travaux de l'école demandés par la directrice, Mme Beloeil. La liste a été communiquée aux services techniques.
 - L'effectif à la rentrée 2016 est de 49 élèves.
 - Le planning du TAP est établi pour la rentrée.
- Commission Café du Centre :

M. Charpentier informe l'assemblée du contenu des réunions qui ont lieu tous les 15 jours avec l'architecte M. Collot et qui sont ouvertes à tous les conseillers. Il est en ce moment question de la décoration d'intérieur et du choix des revêtements.
- Commission Voirie :
 - Présentation des conclusions du cabinet Géomètre expert « Cabinet Courbi » concernant le chemin longeant la propriété de M. et Mme Tassan-Din : le mur, côté sud, serait sur le chemin communal. Aussi, il est prévu la prise d'un rendez-vous avec les intéressés.
 - Impasse Jacomet : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de l'Allée Hector Jacomet, prévu au budget 2016 et pour lequel une partie de la contractualisation 2015 est affectée. Il précise que les travaux envisagés concerne l'aménagement pluvial et de la voirie mais aussi une extension du réseau d'eau potable. Aussi, après examen des différents devis reçus, le maire propose de retenir la proposition de l'entreprise Teyssier, qui s'élève à 21 700, 00 € HT, soit 26 040,00 € TTC

Vote à l'unanimité
- Commission « Numérotation métrique » :

M. Sac-Delhomme annonce que les plaques de numérotation des habitations sont arrivées et que le service technique commence à les installer.
- Commission « Urbanisme » :

M. Girard informe le conseil municipal que l'enquêtrice a revu son rapport. En effet, malgré l'avis favorable de l'enquête publique, il s'est avéré qu'il y avait quelques inexactitudes qui ont été signalées auprès du tribunal administratif de Nîmes, lequel a demandé à l'enquêtrice de rectifier son rapport.
- Commission « Finances » :

M. Martin a le plaisir de signaler que la commune va être bénéficiaire de la dotation « DETR », condition requise au financement des travaux du Café du Centre.

4 – QUESTIONS DIVERSES

- Suite à l'achèvement de la seconde partie des travaux de la Route de la Croix de Granier et de la réalisation du parking de 20 places à l'entrée Ouest du village va faire l'objet d'une inauguration le 28 juillet prochain en présence du président du Conseil Départemental ainsi que de nombreux élus locaux, partenaires, représentants associatifs villadéens.
- Fête du 14 Juillet : il a été demandé la participation des élus pour apporter de l'aide au comité des fêtes : avis favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Fait à Villedieu, le 22 juillet 2016

Monsieur le Maire

Pierre Arnaud